

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 13 (1951)
Heft: 4

Artikel: Le tracteur agricole doit-il être maintenu? 2ème partie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le tracteur agricole doit-il être maintenu ?

2ème partie.

LES RÉGULATEURS

Il y a 30 ans, le tracteur n'avait un régulateur que pour faciliter le conducteur et pour ménager le moteur: le tracteur faisait tout au plus 10 kilomètres à l'heure.

Mais les pneus sont venus augmenter nettement les possibilités d'emploi et la vitesse a passé de 10 à 20 ou même à 30 kilomètres à l'heure.

Une nouvelle tâche est ainsi dévolue au régulateur: celle d'assurer une vitesse limite, fixée par la loi à **20 km/heure**.

Le régulateur doit dès lors présenter certaines garanties vis à vis de l'autorité. Le régulateur que le conducteur pouvait débrancher quand ça lui convenait n'a plus sa place aujourd'hui. C'est la valeur relative de ces «régulateurs légaux» que nous analysons ci-dessous en les subdivisant en divers groupes de qualités diverses soit:

I. Tracteurs à pétrole (moteur à carburation).

Qualité 1: Les régulateurs parfaits, inviolables, n'existent pas. Il est en effet toujours possible, par un démontage plus ou moins compliqué et plus ou moins coûteux, de modifier l'efficacité du régulateur.

Toutefois, la sécurité est parfaitement atteinte lorsque, sans régulateur, le moteur à l'emballement ne peut pas imprimer une vitesse dépassant 20 km/heure en raison des engrenages utilisés pour la transmission.

Qualité 2: Les régulateurs sûrs sont ceux dont la construction est telle que, dans 90 % des cas, l'agriculteur ou le réparateur n'apportera aucune modification. La commande entre le vilebrequin du moteur et le régulateur est positive, c'est à dire qu'elle se fait par un engrenage ou une chaîne enfermée dans le carter. Le régulateur est du type centrifuge avec ressort enfoncé également dans le carter. La commande ou tringlerie entre le régulateur et le carburateur est complètement enfermée dans une protection qui empêche toute intervention simple depuis l'extérieur. Il est possible, à l'aide d'un seul plomb, d'interdire l'accès aux organes de réglage du régulateur.

Qualité 3: Des régulateurs moins sûrs sont analogues à ceux de la qualité 2, mais la tringlerie entre le régulateur et le carburateur est accessible de l'extérieur. Le régulateur peut être plombé, mais la possibilité subsiste d'agir sur la tringlerie. Il est nécessaire de réaliser une protection de cette tringlerie qui puisse être plombée avec l'unique plomb du régulateur ou qui ne puisse être enlevée tant que le carburateur est en place.

Qualité 4: Les régulateurs insuffisants sont analogues aux précédents, mais ont, en outre, le ressort à l'extérieur. Ce ressort peut être enlevé, changé, ligaturé ou tendu davantage. Il est indispensable d'enfermer le



Vous aurez beau faire...

Le seul moyen
de maintenir son moteur
en bon état, c'est une vidange
régulière du carter avec BP ENERGOL.

Bien entretenu, un moteur dure
plus longtemps, rend davantage et consomme moins.

ENERGOL, la vitamine du moteur.

En vente aux stations



vert et jaune

ressort de réglage dans un dispositif qu'il soit possible de fixer et plomber, pour empêcher toute intervention.

Qualité 5: Les régulateurs sans sécurité peuvent être facilement déréglés de l'extérieur. Ils ont par exemple deux leviers proches, l'un venant de la manette des gaz et entrant dans le régulateur, l'autre sortant du régulateur et allant au carburateur. Il est possible de ligaturer ces deux leviers, de ligaturer l'un des leviers avec le ressort. Il est aussi impossible d'enfermer le ressort de réglage ou de placer une protection efficace séparant les deux leviers pour rendre leur interconnexion impossible.

Qualité 6: Les régulateurs sans valeur du point de vue de la limitation légale de la vitesse sont ceux qui sont trop faciles à mettre hors service. Ce sont par exemple:

a) Un régulateur ou limiteur construit dans le carburateur. Il suffit de changer le carburateur. Le fait de plomber le carburateur avec la tubulure d'aspiration n'empêche pas d'enlever également la tubulure même si le numéro du moteur a été répété sur la tubulure.

b) Un dispositif à dépression placé entre le carburateur et la tubulure présente les mêmes défauts.

c) Un carburateur à deux papillons, l'un commandé à la main ou au pied, l'autre commandé par le régulateur. D'une part, le papillon de régulateur peut être bloqué sans gêner aucunement la commande du papillon à main ou pied, d'autre part (pour la marche au pétrole spécialement) ces deux papillons se contrarient et engagent l'agriculteur à supprimer l'un d'eux: on supprimera ainsi le papillon de régulateur pour ne garder que le papillon qui agit sur le gicleur de ralenti.

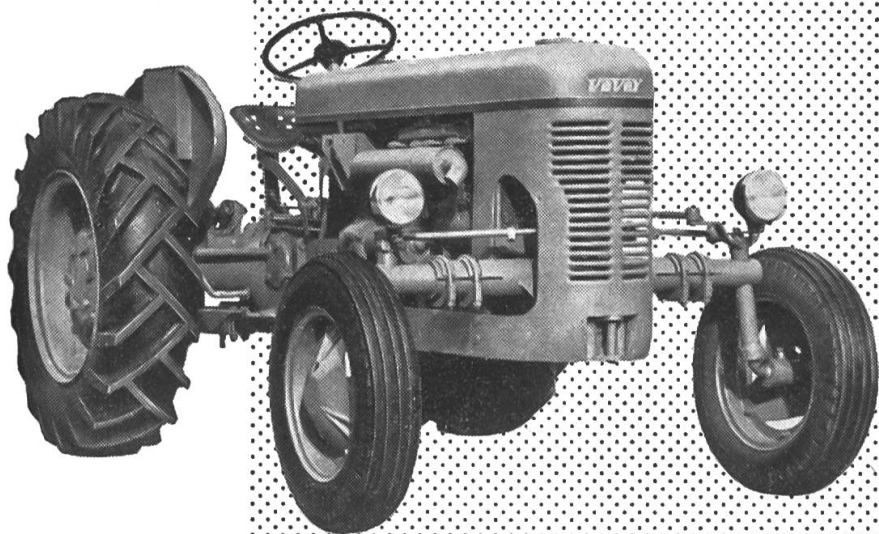
d) Un régulateur placé après la boîte à vitesses ne limite le régime du moteur que lorsque les roues atteignent la vitesse limite. Un tel régulateur n'est admissible que si un autre régulateur règle le nombre de tours du moteur et que si la commande entre ce second régulateur et le premier est entièrement enfermée dans le carter de la boîte à vitesse, le carter du volant et le carter du moteur, tout en présentant une garantie suffisante contre des interventions intempestives.

e) Un régulateur entraîné par courroie ou par une chaîne extérieure au carter. La courroie glisse ou se détend, la courroie comme la chaîne peuvent être facilement enlevées.

f) Un régulateur pour lequel il serait nécessaire de placer deux plombs pour créer une certaine sécurité. Il serait en effet possible de déplomber l'un des endroits pour modifier, tout en laissant subsister le second plomb qui, vis à vis de la police, donne l'illusion que tout est en ordre.

*

L'expérience acquise dans certains cantons montre que l'agriculteur s'insurge contre de telles limitations. Mais, à l'expérience, ils se rendent compte que leur matériel dure plus longtemps, que les dépenses ont diminué et que le plus sévère des régulateurs est encore le meilleur.



**Livraison
rapide**

Prix dep. Fr. 11 500.—

Vevey 580

Moteur Diesel ou à pétrole — Le tracteur agricole
le plus moderne et le mieux équipé

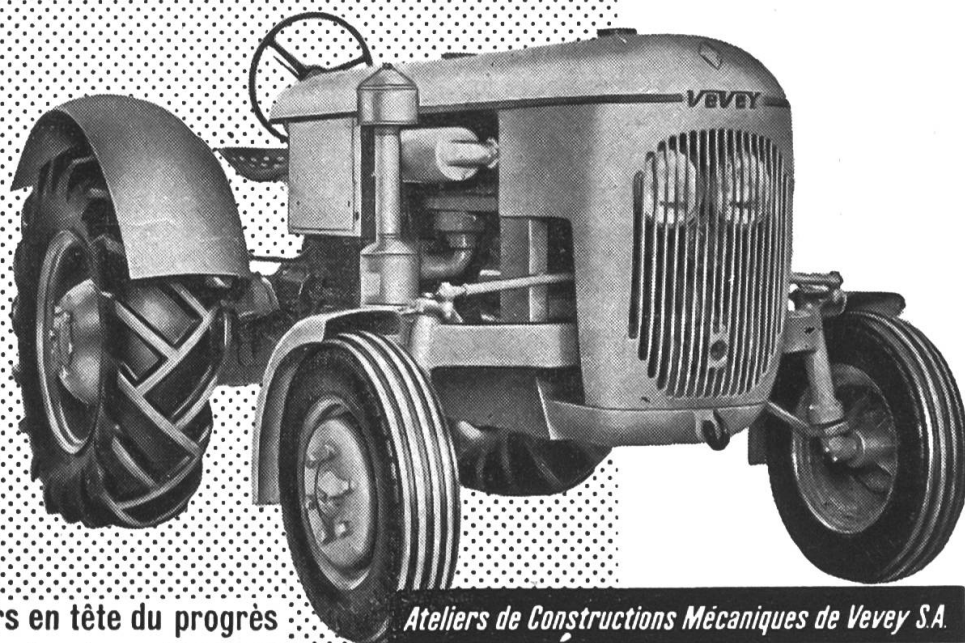
Léger et à la portée de toutes les bourses

A chaque agriculteur son tracteur *Vevey* !

Vevey 560

Moteur Diesel — Le tracteur de renom pour
grandes exploitations rurales et forestières

Puissant et d'un prix abordable



**Toujours en tête du progrès
avec les tracteurs *Vevey*
universels, robustes et économiques**

Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey S.A.

Nom :

Adresse :

A découper et à adresser aux Ateliers de Constructions Mécaniques
de Vevey S. A., Vevey

Veuillez m'adresser un prospectus de votre tracteur **VEVEY 560**
VEVEY 580 *

L'agriculteur, il est vrai, croit qu'en roulant à 20 km/heure il «perd» du temps. Nous montrerons dans un prochain article que ce n'est pas en dépassant 20 km/heure qu'il gagne du temps, mais en utilisant un tracteur aux vitesses bien réparties.

Aussi, pensons-nous que nos constructeurs suisses devraient (pour ne pas scier la branche sur laquelle ils sont assis), tenir compte avant la révision de la loi sur la circulation de la conclusion ci-dessous.

Nous pensons que les experts devraient être plus sévères, devraient non seulement refuser absolument le permis de circuler aux tracteurs qui dépassent 20 km/heure (ou 22 km/h si la mesure est faite à vide, avec des pneus neufs) mais devraient se baser sur le schéma suivant:

- A) Les régulateurs de qualité 1 et 2 ci-dessus sont seuls admis.
- B) La qualité 3 peut être tolérée si la protection est suffisante.
- C) Les qualités 4 et 5 peuvent être tolérées encore en 1951 si la protection est suffisante.
- D) La qualité 6 n'est pas admise.
- E) Toutefois, les carburateurs-limiteurs «Solex» (qualité 6 a) peuvent être tolérés sur les autotracteurs déjà en circulation, qui roulent trop rapidement et qui peuvent être ramenés à la limite de 20 km/h par ce moyen qui n'est pas trop coûteux.

II. Tracteurs «Diesel», à injection.

Qualité 1: Comme pour les tracteurs à pétrole.

Qualité 2: Le régulateur centrifuge est monté dans le corps de la pompe à injection. Il est difficile à l'agriculteur de toucher à cet appareil et le garagiste qui n'est pas spécialisé dans cette branche ne dérèglera pas volontiers. Un unique plomb permettra d'immobiliser le dispositif de réglage extérieur.

Qualité 3: Dans certains cas le régulateur, le ressort de réglage et la commande des pompes à injection sont séparés, mais ils sont néanmoins d'accès difficile. Il suffit parfois d'une protection et d'un plomb à l'une des pièces pour obtenir une sécurité suffisante.

Qualité 4: Il n'est pas possible de plomber le couvercle du régulateur parce que ce couvercle donne accès à d'autres organes.

Qualité 5: La commande de la pompe à injection se fait par un système à dépression. Un ajutage (venturi) sur la conduite d'aspiration est relié par un tuyau à une chambre à dépression pourvue d'un ressort et d'une membrane, actionnant la crémaillère de la pompe à injection. Il n'est pas possible de placer un unique plomb qui relierait l'ajutage (venturi), le tuyau et la chambre à dépression. Un tel plomb serait d'ailleurs sans effet, car il suffit d'un coup de lime dans le venturi, d'un petit trou dans le tuyau ou de desserrer les vis de la chambre de dépression pour augmenter la vitesse de rotation du moteur.

Pour les tracteurs «Diesel» nous formulons, en plus, les propositions suivantes:

- F) Les régulateurs des qualités 1 et 2 sont admis.
- G) Les régulateurs des qualités 3 et 4 sont tolérés, tant que l'on ne constate pas d'abus à leur sujet. D'ailleurs le nombre des tracteurs diesels étant relativement faible, il importe d'abord de mettre de l'ordre dans les tracteurs à pétrole, dans les autotracteurs surtout, le reste viendra ensuite.
- H) Les régulateurs de la qualité 5 ne sont plus admis.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir examiné toutes les solutions et si un constructeur en avait une autre à nous suggérer, nous l'examinerons volontiers.

La rédaction.

Le XXIII^e Salon de la machine agricole à Paris

27 février — 4 mars 1951.

P. Rolle, ing., IMA, Brougg.

Celui qui, venant de Suisse, visite pour la première fois le Salon de la machine agricole, se sent impressionné non seulement par l'étendue de l'exposition mais plus encore par la diversité des machines exposées. Les cinq grands halls couverts du Parc des Expositions, à la Porte de Versailles, ainsi que d'importants emplacements extérieurs, représentent au total une surface de 70,000 m². Sur cette place immense, des exposants venus de 16 pays différents, présentent dans plus de 800 stands, la gamme complète des machines agricoles. Il n'y a pas assez de six jours pour visiter, même superficiellement, cette vaste exposition, d'autant plus qu'on se sent dépaycé, transplanté dans une agriculture si différente de la nôtre.

Au premier contact, à la vue d'une telle profusion de machines, grandes et petites, c'est comme si dix ou vingt ans séparaient nos deux agricultures. Ce n'est là qu'une impression qui se dissipe pourtant dès qu'on a pris la peine d'analyser les problèmes qui se posent dans notre grand pays voisin. La discussion avec le constructeur français enfin, nous amène à constater que les besoins sont différents mais que la nature des problèmes reste partout la même. Le constructeur français de machines agricoles cherche, travaille, fait preuve d'un dynamisme réjouissant. Il est vrai qu'une coordination semble manquer, chacun suivant une ligne déterminée par son expérience, mais cette ligne, cette idée, ne fait pas partie d'un plan d'ensemble. Il est vrai aussi que la France, il y a quelques années, manquait de machines agricoles, de tracteurs. Le constructeur a paré au plus pressé. Il fallait doter les grandes exploitations, celles qui peuvent posséder un matériel spécial pour le labour, un matériel spécial pour la récolte. Lorsqu'aujourd'hui, une mention désigne un tracteur sous le nom de «familial» on se rend compte que la petite exploitation, celle qui doit tout faire avec un seul tracteur, pose un nouveau problème.

Si les besoins de l'agriculture française sont différents des nôtres, une visite aux stands réservés à d'U.R.S.S. nous convaincra que là encore, d'autres problèmes surgissent et la différence avec nos méthodes de culture nous paraîtra d'autant plus flagrante. On était curieux de savoir, après une si longue absence, ce que les constructeurs russes avaient à proposer. Il n'est certes pas exagéré de dire, qu'au point de vue affluence, les stands russes, faisant figure de «curiosité» du Salon, ont remporté la palme. Une motofaucheuse, destinée à faucher les steppes, n'a pas moins de 10 m. de largeur. Elle comprend un tracteur de 30 CV, avec cinq barres faucheuses, l'une à l'avant, et deux autres de chaque côté disposées en gradins. Chaque barre est commandée par un arbre à cardans, et chacune d'elles peut être relevée séparément. Le fabricant assure que le rendement de cette machine atteint cinq à six ha. à